



ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE MAURIENNE ET TRADUCTION DANS UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Réunion Publique Document d'Orientations et d'Objectifs St Jean de Maurienne, 11 avril 2019

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE



étudesactions
développement urbain, territorial et social

www.maurienne.fr



Transae
assistance & expertise

Tél. 04 79 64 12 48
scot@maurienne.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



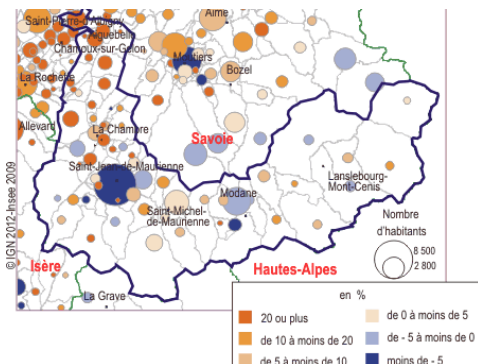


- 2014 Études thématiques préalables
- 2015 Prescription du SCoT
- 2016 Présentation publique du diagnostic
- 2017 Réunion publique PADD
Débat en comité syndical
- 2018 Finalisation DOO
- 2019 **Réunion publique**
Arrêt SCoT
Enquête publique
(septembre 2019)
Approbation
(décembre 2019)

SCoT : 5 EPCI compétentes

→ Transfert au Syndicat du Pays de Maurienne

De quoi se compose un SCOT ?



RAPPORT DE PRÉSENTATION



Vision partagée de l'existant et des enjeux à venir, justification des choix



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Projet politique et stratégie de l'action publique



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)



Règle du jeu et boîte à outils de l'urbanisme



Évaluation environnementale

Le SCoT : cadre réglementaire

Au niveau
national ou
régional

Lois (Montagne,
SRU, Grenelles,
ALUR...)

Chartes de
Parc National
de la Vanoise, Parc
Naturel Régional...

Plans de prévention des risques
inondations,
schémas régionaux et
départementaux...

SCoT «intégrateur »

PLU 1

PLU 2

PLU 3

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

rapport de
compatibilité

Communes
et EPCI

Le SCoT en synthèse

Un projet de territoire visant à renforcer l'attractivité de la Maurienne

Créer 2 200 nouveaux emplois et retrouver une légère croissance démographique à horizon 2030 : +200 habitants/an



RENFORCE

le développement économique

+ 2 200 emplois

50% dans le tissu urbain

50% en ZAE (besoin de 50ha)

Hiérarchisation ZAE : d'intérêt Maurienne / d'intérêt Local

Tourisme : → diversifier l'offre

→ Réhabiliter et remettre en marché les hébergements

→ Renforcer le parc d'hébergements en vallée & stations

→ Adapter l'offre hiver aux changements climatiques

PRÉSERVE et VALORISE

les commons du territoire (espaces naturels, paysages, patrimoines, ressources...)

ENGAGE

la transition énergétique (TEPOS)

réhabilitation thermique des bâtiments, renouvellement urbain, optimisation des mobilités, production d'énergies renouvelables...

STRUCTURE et REQUALIFIE

l'offre commerciale

→ en renforçant l'offre de centralité urbaine
→ et en maîtrisant les sites commerciaux périphériques (requalification, densification, mutation)

STRUCTURE

une armature urbaine

5 pôles de vie majeurs

des pôles relais

des villages, certains supports de station

Optimise et limite la consommation foncière

des densités moyennes minimales pour l'habitat :

de 24 à 40 logts/ha

20 logts/ha

12 logts/ha

PROTÈGE

les espaces agricoles

par une approche « Eviter-Réduire-Compenser » et diversifie les productions (circuits-courts)

PROGRAMME

les aménagements nécessaires à la population actuelle, à 2 200 nouveaux emplois et à l'accueil de 200 hab/an

la population actuelle : 295 logts / an
diversification de l'offre, renouvellement urbain, vacance...

la population nouvelle : 85 logts / an

→ Des **logements pour tous** pour fluidifier le **parcours résidentiel** : jeunes ménages, personnes âgées, locatifs, accessions...

ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

Des thèmes en filigrane :

TRANSPORT

FONCIER

CHANTIER

LYON-TURIN

Adressez svp vos observations et questions à :

scot@maurienne.fr

ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

1. Conforter et renforcer une armature urbaine multipolarisée

Armature urbaine

À organiser : À conforter :



Pôles de vie majeurs

Pôles intercommunaux répondant aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie (logements diversifiés, services, mobilités, loisirs ...)

Pôles relais

Répondant aux besoins quotidiens des habitants en complément des pôles de vie majeurs

Villages

Répondant partiellement aux besoins quotidiens des habitants

Stations touristiques

Services supérieurs

Gare internationale et fonctions urbaines stratégiques (administratives, services, santé, commerces spécialisés, culture...)

Légende

Voie ferrée

Routes principales (dont A43)

Principaux cols

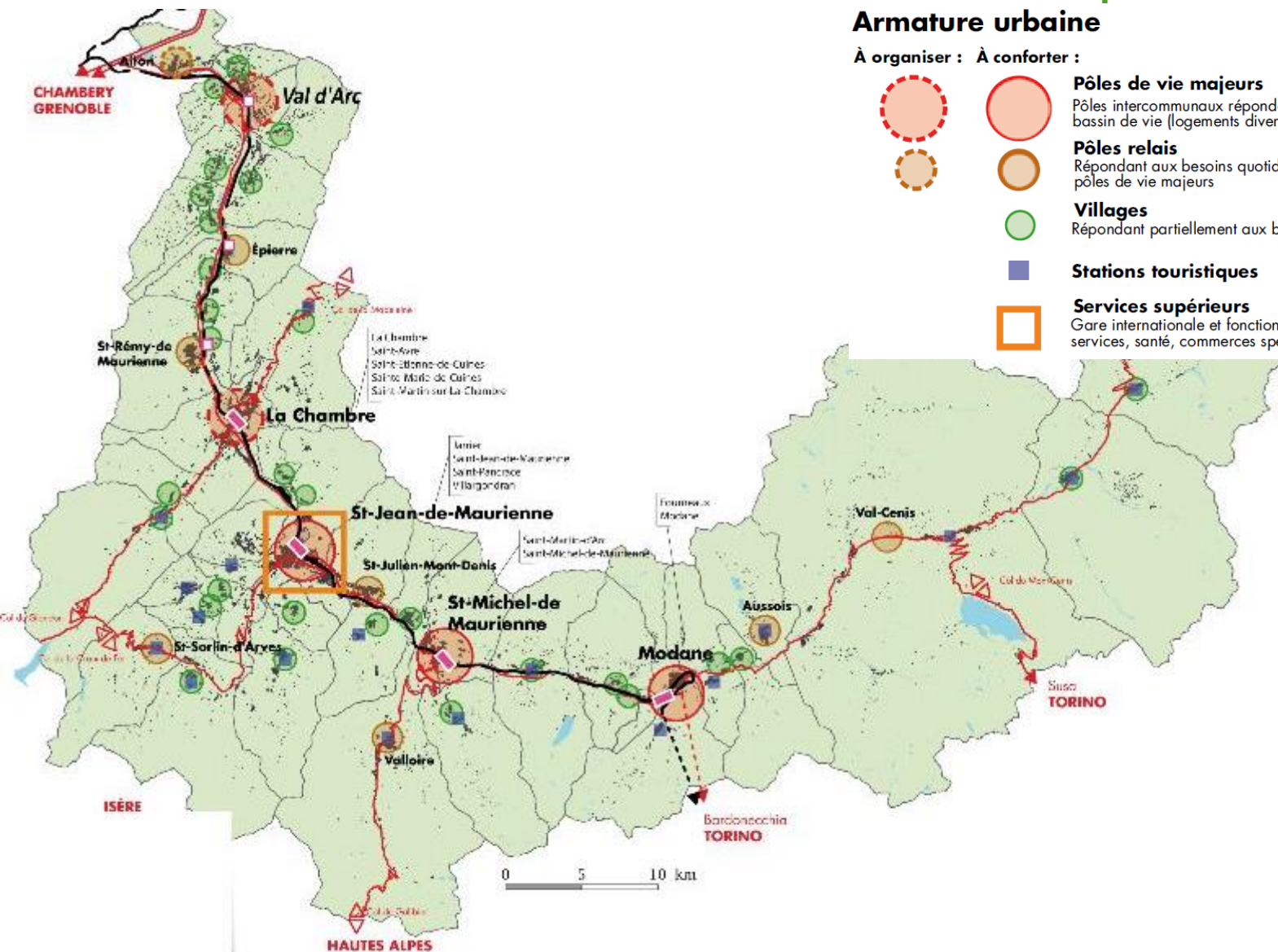
Limites communales

Bâti

Lac

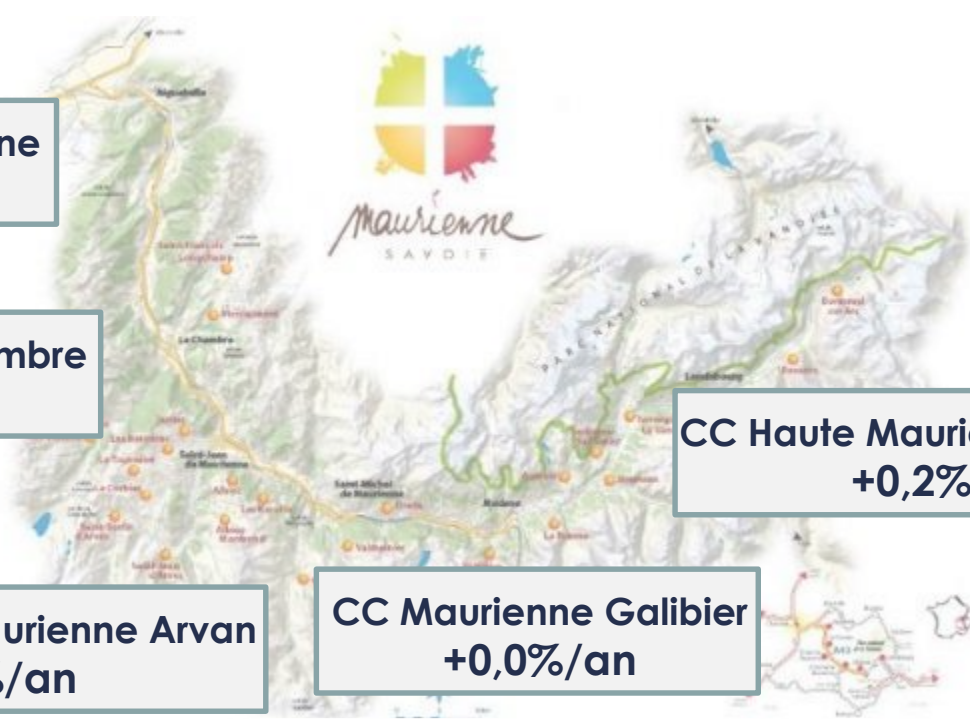
Gare TGV et TER

Gare TER (train ou bus)



2. Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire

- Un objectif démographique de **+200 habitants /an (+0,45%/an)** soit **45 860 habitants à horizon 2030**
- Une différenciation à l'échelle de chaque EPCI :



CC Porte de Maurienne
+0,8%/an

CC Canton de la Chambre
+0,8%/an

CC Haute Maurienne Vanoise
+0,2%/an

CC Cœur de Maurienne Arvan
+0,4%/an

CC Maurienne Galibier
+0,0%/an

2. Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire

- Renouveler et diversifier le parc de logements :

produire **380** résidences principales / an en moyenne



2. Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire



- **Diversifier l'offre de logements, publics et privés :**
 - **Diversité de réponses** : accession sociale, primo accession, location, colocation, hébergement meublé
 - **Priorités :**
 - Mise à niveau et **adaptation** des logements existants
 - **Diversification** de l'offre, notamment logements de « **petite taille** » et « **abordables** » (personnes âgées autonomes, ménages de petite taille, jeunes actifs et saisonniers...)
 - Permettre le **parcours résidentiel**
- **Accroître l'offre locative sociale en diffus dans des opérations mixtes :**
 - Pôle de vie de la Chambre, déficitaire
 - Valloire et Val-Cenis, pôles relais et village-stations
 - En stations en complément des UTN (logement et hébergement des saisonniers)

3. Promouvoir un urbanisme privilégiant renouvellement urbain, économie foncière, transition énergétique

■ Priorité au renouvellement urbain :

→ Les logements nouveaux devront être produits en renouvellement urbain pour :

- **40%** mini sur St Jean de M., Modane et Fourneaux
- **30%** mini sur Val d'Arc
- **20%** mini sur toutes les autres communes

Renouvellement urbain



Terrain artificialisé



Déconstruction



Changement d'usage

Terrain nu



3. Promouvoir un urbanisme privilégiant renouvellement urbain, économie foncière, transition énergétique

■ Densifier pour optimiser le foncier

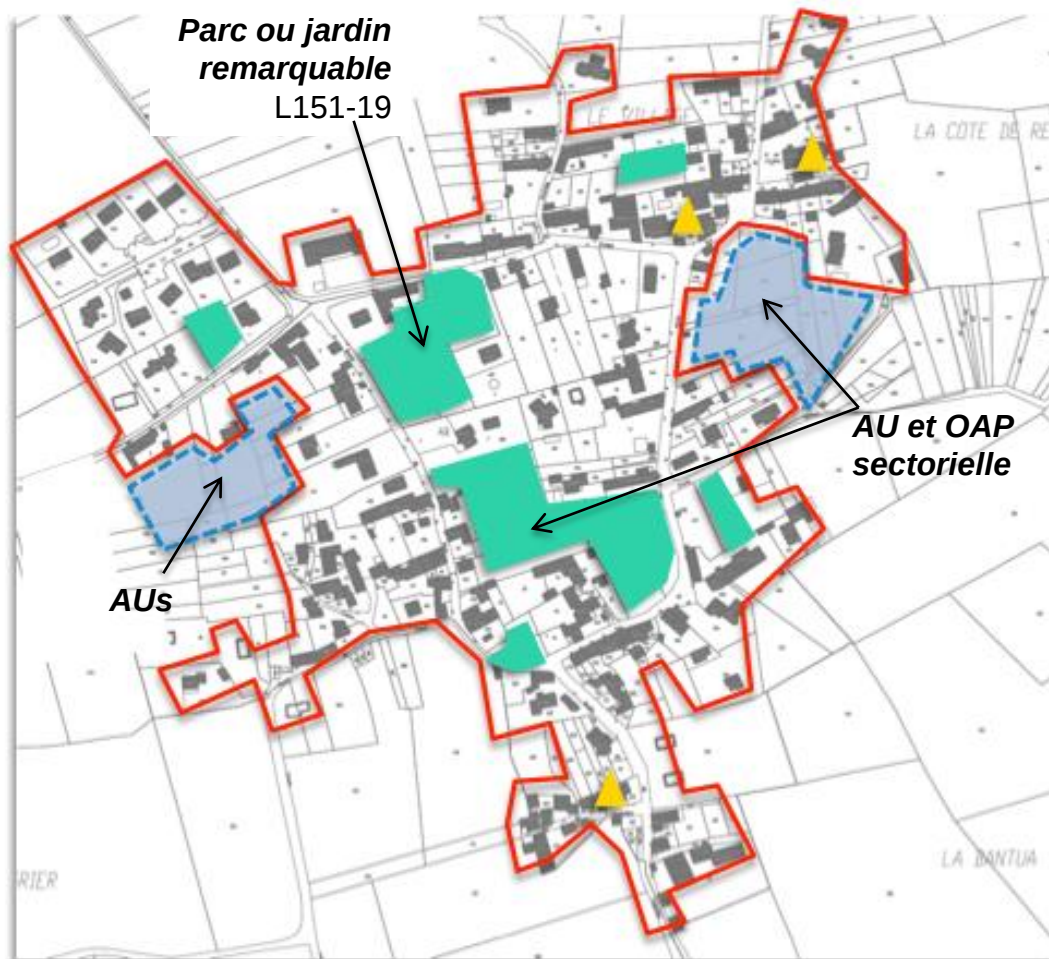
- ✓ **Maîtriser la production de logements par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dès 1500m² de terrain**
- ✓ **Des densités minimales s'appliqueront sur ces secteurs pour atteindre les densités moyennes suivantes :**

Armature urbaine	Densité réaliste (moyenne PLU)
Pôles de vie	24 à 40 logts/ha
Pôles relais	20 logts/ha
Bourgs ou pôles relais supports de station	32 logts/ha
Bourgs	12 logts/ha



3. Promouvoir un urbanisme privilégiant renouvellement urbain, économie foncière, transition énergétique

- Privilégier les « dents creuses » et les « mutations » aux extensions



 Secteurs déjà construits

 Potentiel disponible dans ces secteurs

 Reconversions, réhabilitations de bâti

 Définir des extensions, si nécessaire



Place aux questions...

ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

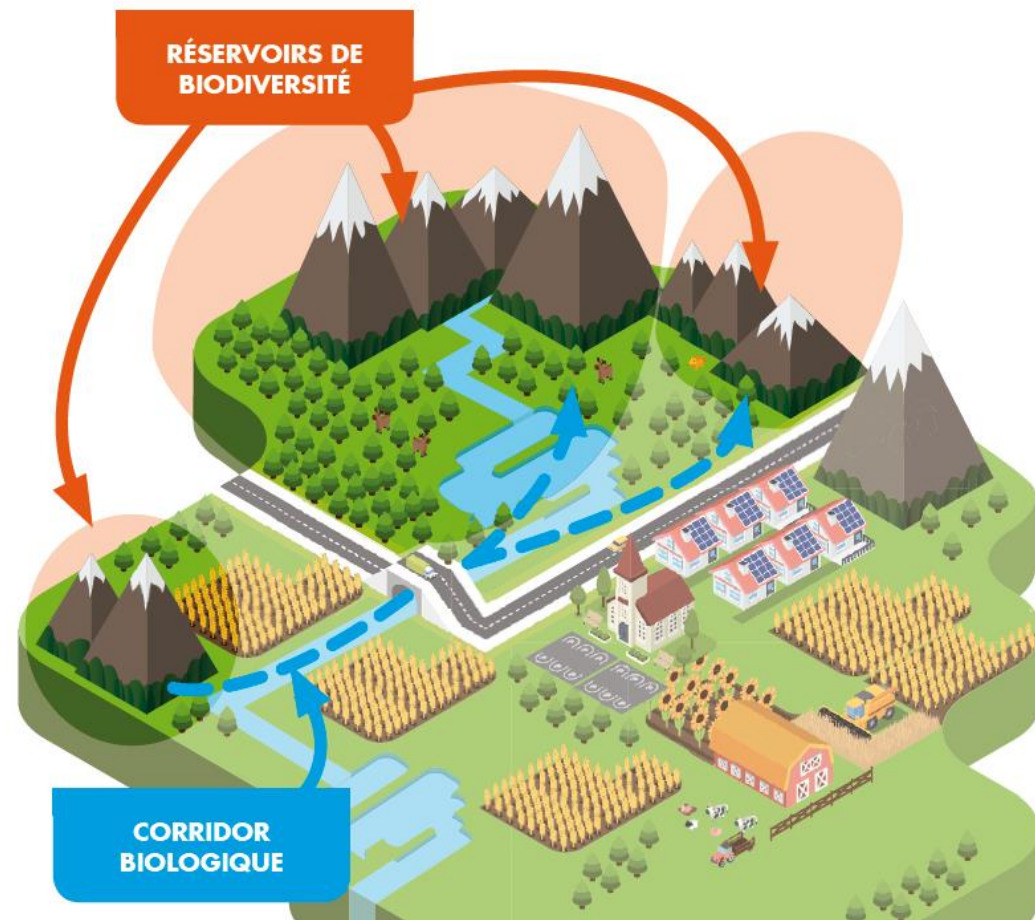
ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue (TVB)



Trame verte et Bleue = continuités écologiques terrestres et aquatiques.

verte : milieux naturels terrestres

bleue : réseau aquatique et humide.

Réservoirs de biodiversité : secteurs dans lesquels la biodiversité est la plus riche

Corridors écologiques : espaces de communication permettant aux espèces de passer d'un réservoir de biodiversité à l'autre.

Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue (TVB)

- Le SCoT intègre la cartographie de principe TVB de Savoie
- Les PLU devront identifier et protéger :
 - les réservoirs de biodiversité
 - les corridors écologiques (zonage à la parcelle et règlement)



Approche SRCE



Approche SCOT



Approche PLU

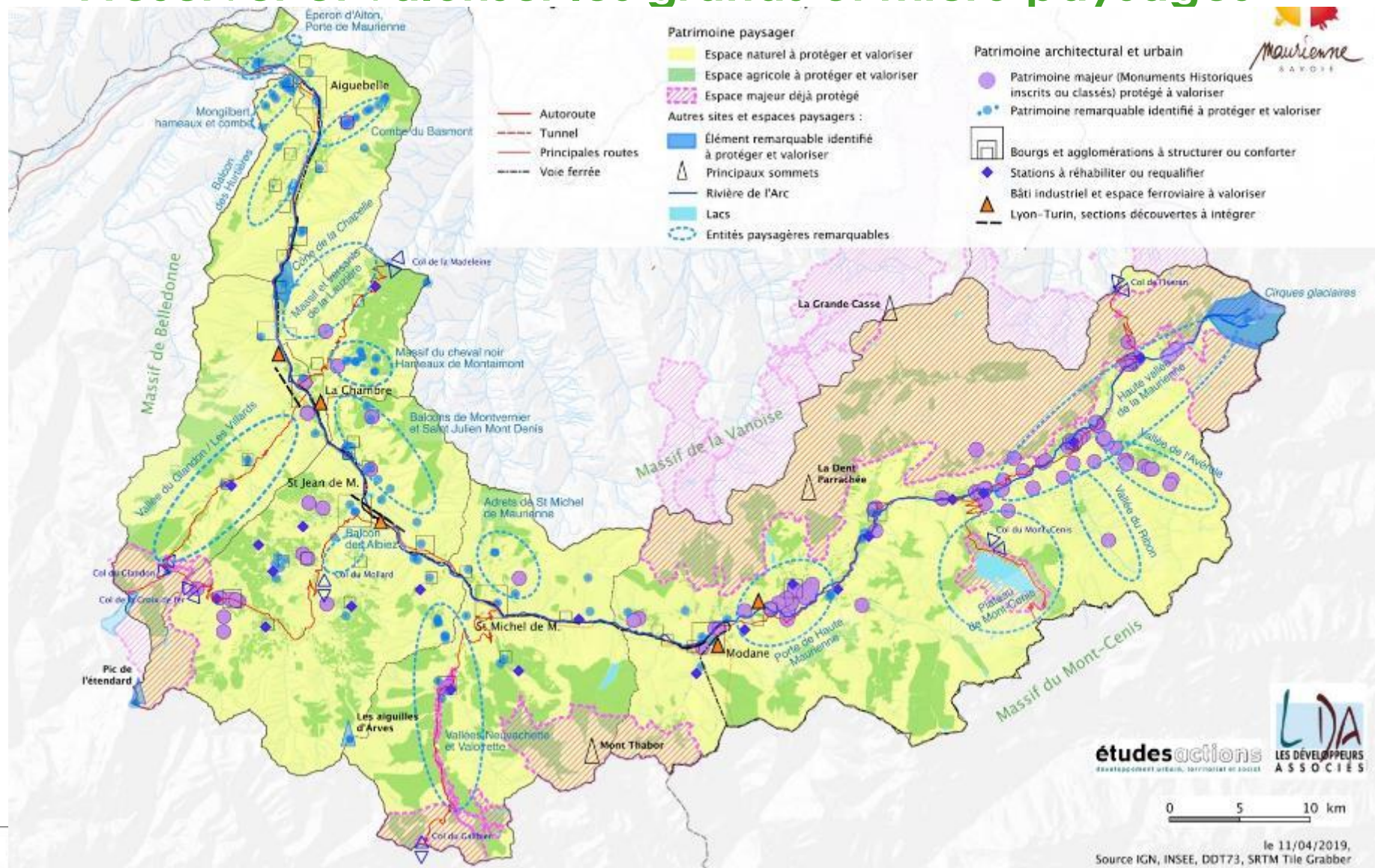
Préserver la ressource en eau



- Protection des captages d'eau potable
- Préservation de la ressource en eau
 - Démontrer adéquation besoins/ressource dans les PLU
 - Privilégier ressource différente de l'alimentation en eau potable (AEP) pour la production de neige de culture
 - Développer les schémas de conciliation de l'usage de l'eau
- Gestion des eaux pluviales
 - Encourager les particuliers à les récupérer
 - Optimisation dans les zones commerciales (réduction imperméabilisation des sols, récupération eaux pluviales, essences peu consommatrices en eau)

Composer avec les risques naturels

Préserver et valoriser les grands et micro paysages



Préserver et valoriser les grands et micro paysages

Plusieurs niveaux de prescriptions selon l'enjeu paysager

- **Des espaces majeurs déjà protégés :**
 - Les servitudes d'utilité publique s'appliquent
- **Autres sites et espaces paysagers remarquables :**
 - des possibilités de constructions limitées
- **Entités paysagères remarquables :**
 - intégration urbaine et paysagère à renforcer
- **Des prescriptions ou recommandations spécifiques :**
 - entrées de ville, bourgs et stations, points de vues, carrières existantes, parties aériennes du Lyon Turin...

Préserver et valoriser les patrimoines urbains et bâtis, majeurs ou plus ordinaires

- **Monuments historiques classés ou inscrits**
- **Les PLU devront identifier et protéger les autres patrimoines remarquables**
- **Réhabiliter et Construire en Maurienne**
Prendre en compte l'existant, la pente, le climat, les risques, ...



Place aux questions...

ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

ECONOMIE

AGRICULTURE

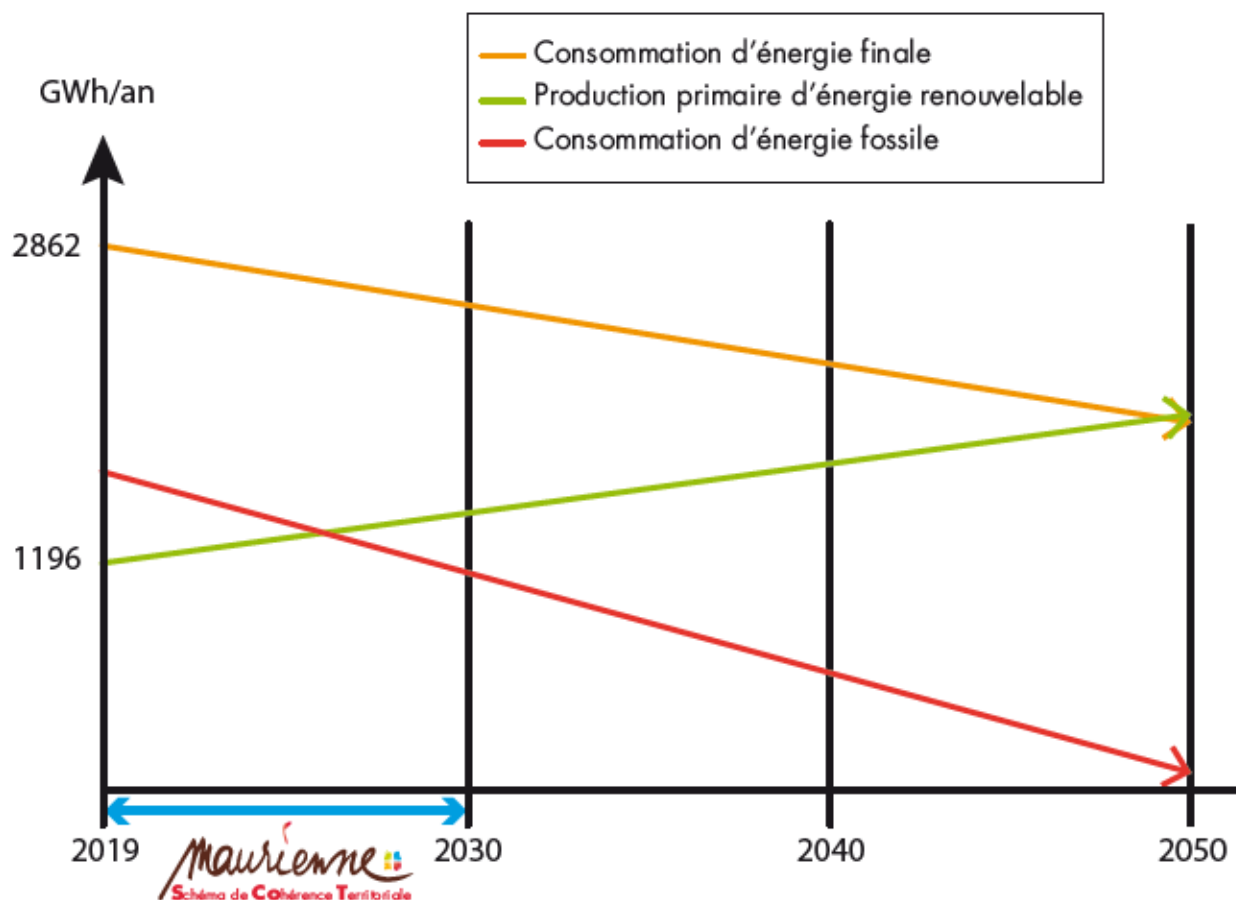
TOURISME

COMMERCE

Intégrer les objectifs TEPOS 2050

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Trajectoire du territoire pour être TEPOS



A horizon 2030 :



Intégrer les objectifs TEPOS 2050

🎯 Réduire les consommations énergétiques

■ Bâtiments existants :

- ✓ réhabiliter pour lutter contre la précarité énergétique, utiliser les énergies renouvelables y compris dans les hébergements touristiques (solaire, bois, réseaux de chaleur...).

■ Opérations nouvelles :

- ✓ optimiser les tissus urbains existants par requalification et densification
- ✓ développer de nouvelles formes urbaines économes en énergie,
- ✓ Promouvoir des bâtiments très économes en énergie et bioclimatiques



🎯 Augmenter la production d'énergies renouvelables

- Volonté de développer les EnR pour diversifier le mix énergétique du territoire afin de limiter sa dépendance aux énergies fossiles.

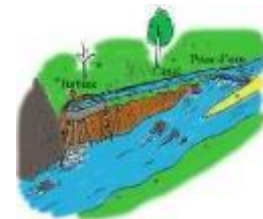
→ chaque commune identifie le potentiel énergétique ENR dans le diagnostic PLU et fixe des objectifs « TEPOS compatibles »



Développer les énergies renouvelables

Optimisation des ressources hydrauliques

- Rénovation du parc existant et développement microcentrales



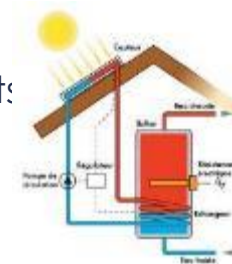
Développement du solaire photovoltaïque

- Priorité à l'utilisation sur les bâtiments, sous réserve d'une bonne intégration
- Centrales au sol possibles uniquement sur surfaces stériles ou non valorisables, friches...



Développement du solaire thermique

- Utilisation pour la production d'ECS et de chaleur dans les bâtiments
- Favoriser les chauffe-eaux solaires thermiques pour les nouveaux logements collectifs.



Exploitation de la géothermie

- Évaluer l'intérêt de la nappe d'eau . Valorisation pour les nouveaux projets d'aménagements (réseau de chaleur)

Exploitation biomasse et bois énergie

- Faciliter l'accès aux forêts de production et préserver des zones tampons en lisière des accès. Prévoir des emplacements réservés pour plateforme bois

Développement de la méthanisation

- Évaluer l'intérêt d'une méthanisation (déchets de STEP, déchets agricoles...), notamment hors périmètre AOP Beaufort



Place aux questions...



ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

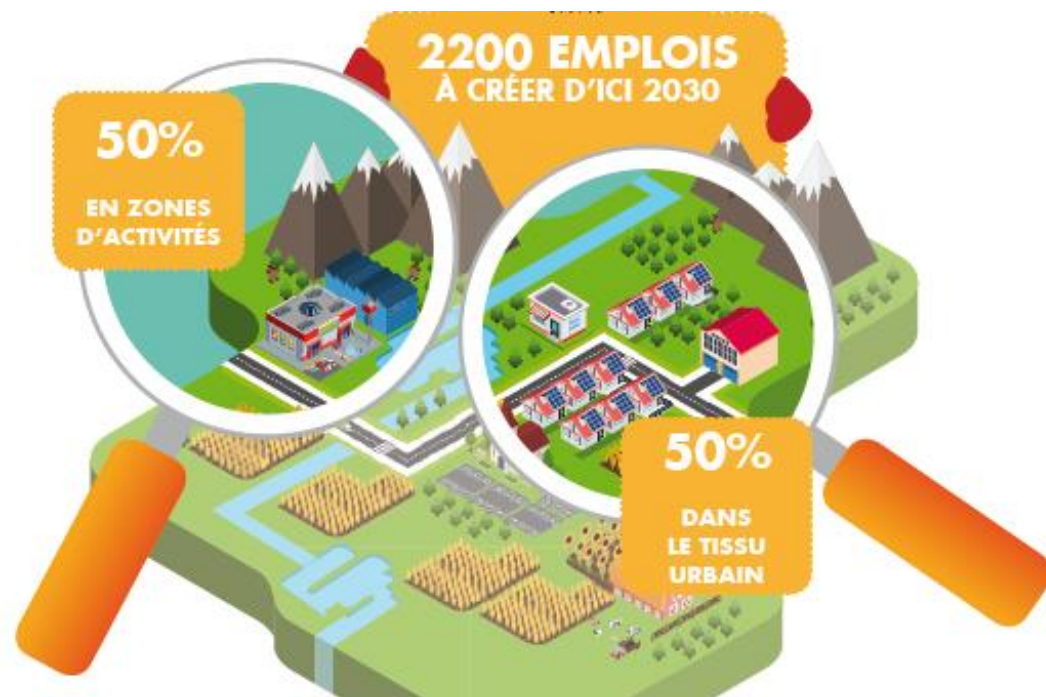
ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

Renforcer la visibilité et l'attractivité de la Maurienne :



1. **Hiérarchiser l'offre foncière et immobilière** selon 2 échelles territoriales en optimisant en priorité (qualité, densité) les espaces existants
2. **Favoriser le retour d'activités économiques en centre-ville/centre-bourg**, en articulation avec le tissu urbain
3. **Identifier les friches foncières, immobilières** et enclencher une démarche opérationnelle

Hiérarchisation de l'offre foncière et immobilière :

Les Zones d'Intérêt Maurienne (ZIM) :

- Destinées à accueillir les entreprises avec un rayon d'intervention à minima Maurienne, dont le profil justifie cette localisation stratégique
- **26 ha** (disponibles ou à aménager) sur les 5 pôles de vie majeur

Les Zones d'Intérêt Local (ZIL) :

- Situées dans les pôles relais, villages et stations, ces zones d'intérêt local sont destinées à accueillir des entreprises ayant un rayon d'intervention lié aux communes et aux stations proches de leur implantation.
- possibilité d'extension limitée ou création nouvelle si totalité du foncier occupé

Hiérarchisation de l'offre foncière et immobilière :

Zones d'intérêt Maurienne (ZIM)

1 grand site de développement
d'échelle Combe de Savoie – Maurienne
(extension du PAE Alp'Arc) 34ha

1 pôle tertiaire
à créer autour de
la future gare
internationale de
St Jean de M. 2ha

1 pôle d'excellence et d'appel
sur le bassin de St Jean
- extension Pré de Pâques
- Les Plantins
- Prè de la Garde 6,5ha

1 offre complémentaire de ZIM sur chaque pôle de vie

Bassin de 4,5ha
Porte de M.
- les Remblais
- Portes de Maurienne

Bassin de 5,2ha
La Chambre
- François Horteur,
- Attignours,
- Blachères

Bassin de 4,3ha
St Michel de M.
- Les Oillettes
(dont extension)
- Le Temple

Bassin de 3,5ha
Hte Maurienne
- Le Fréjus
- Terres blanches
- Les Favières

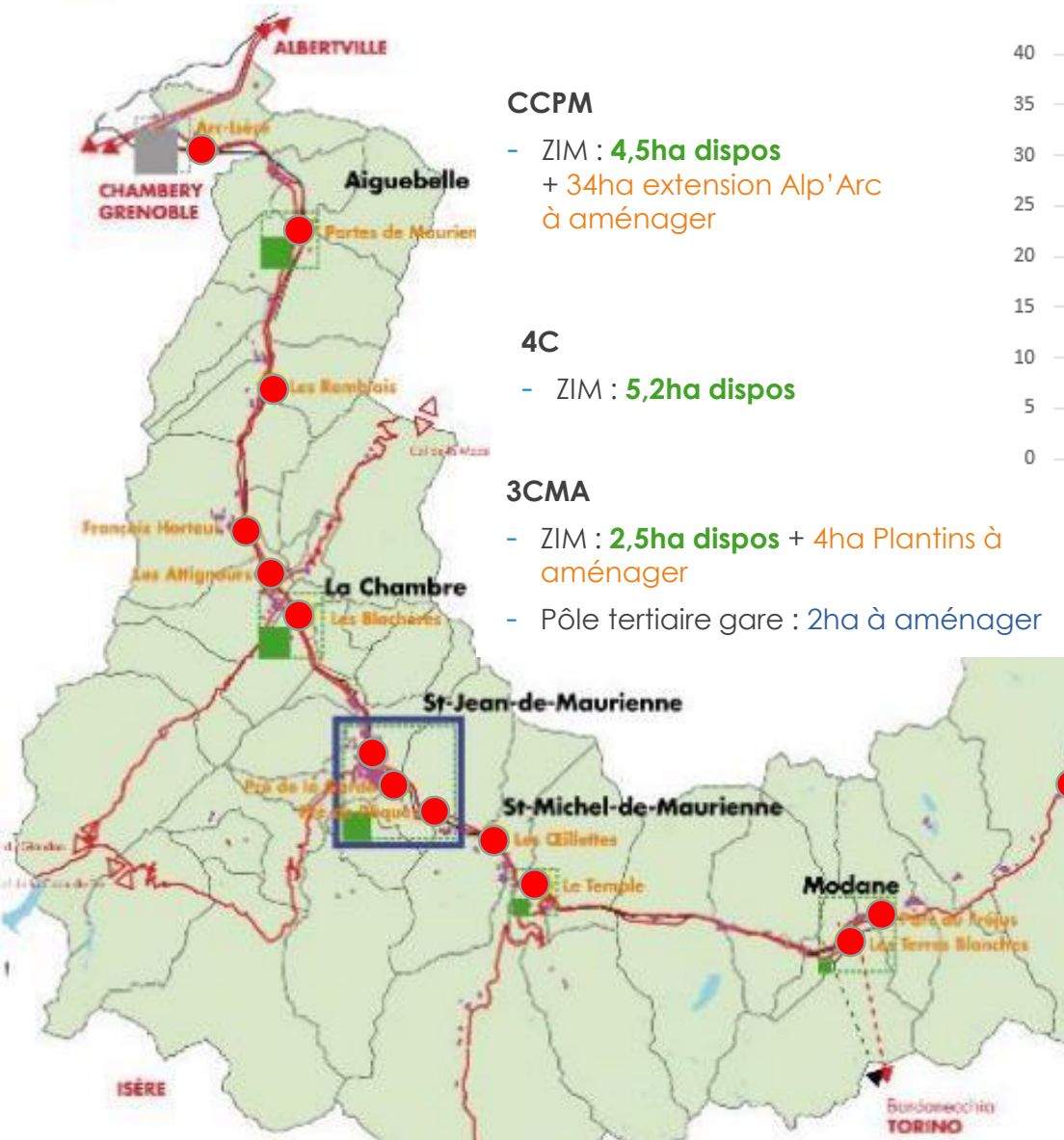
Zones d'intérêt Local (ZIL)

Situées dans les pôles
relais, les villages et
stations,

ces Zones d'Intérêt
Local sont destinées
à accueillir des
entreprises ayant un
rayon d'intervention
lié aux communes et
aux stations proches
de leur implantation.

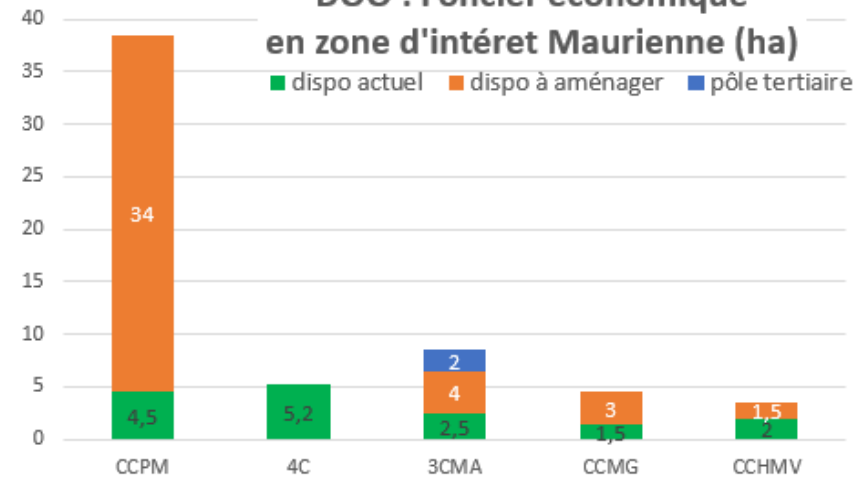
Xha : capacité de développement à mobiliser en ZAE (existante ou à aménager) d'ici 2030

Extension du PAE Alp-Arc : se situe en quasi-totalité sur la commune de Bourgneuf, dans le SCoT Métropole Savoie



DOO : Foncier économique en zone d'intérêt Maurienne (ha)

■ dispo actuel ■ dispo à aménager ■ pôle tertiaire



CCMG

- ZIM : **1,5ha dispos**
+ 2,8ha Oëllettes à aménager

CCHMV

- ZIM : **2ha dispos**
+ 1,5ha Terres Blanches à aménager



Place aux questions...

ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

Les objectifs :

1. Préserver le foncier agricole stratégique
2. Reconquérir les terres agricoles à forts enjeux
3. Veiller sur les espaces vulnérables
4. Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne et le diversifier



Préserver le foncier agricole stratégique :

NIVEAU 1

SURFACES INDISPENSABLES

Concernent :

- ➡ Surface fauchable
- ➡ Pâturage de proximité des bâtiments (tènement dont une partie au moins est à moins de 300 m d'un bâtiment)
- ➡ Surface labourable
- ➡ Culture pérenne ou à forte valeur ajoutée (vigne, maraîchage, horticulture, plantes aromatiques et médicinales)

→ Foncier agricole stratégique pour l'élevage et la préservation de la filière Beaufort

NIVEAU 2

SURFACES IMPORTANTES

Concernent :

- ➡ Surface pâturée (non fauchable)
- ➡ Surface d'alpage

NIVEAU 3

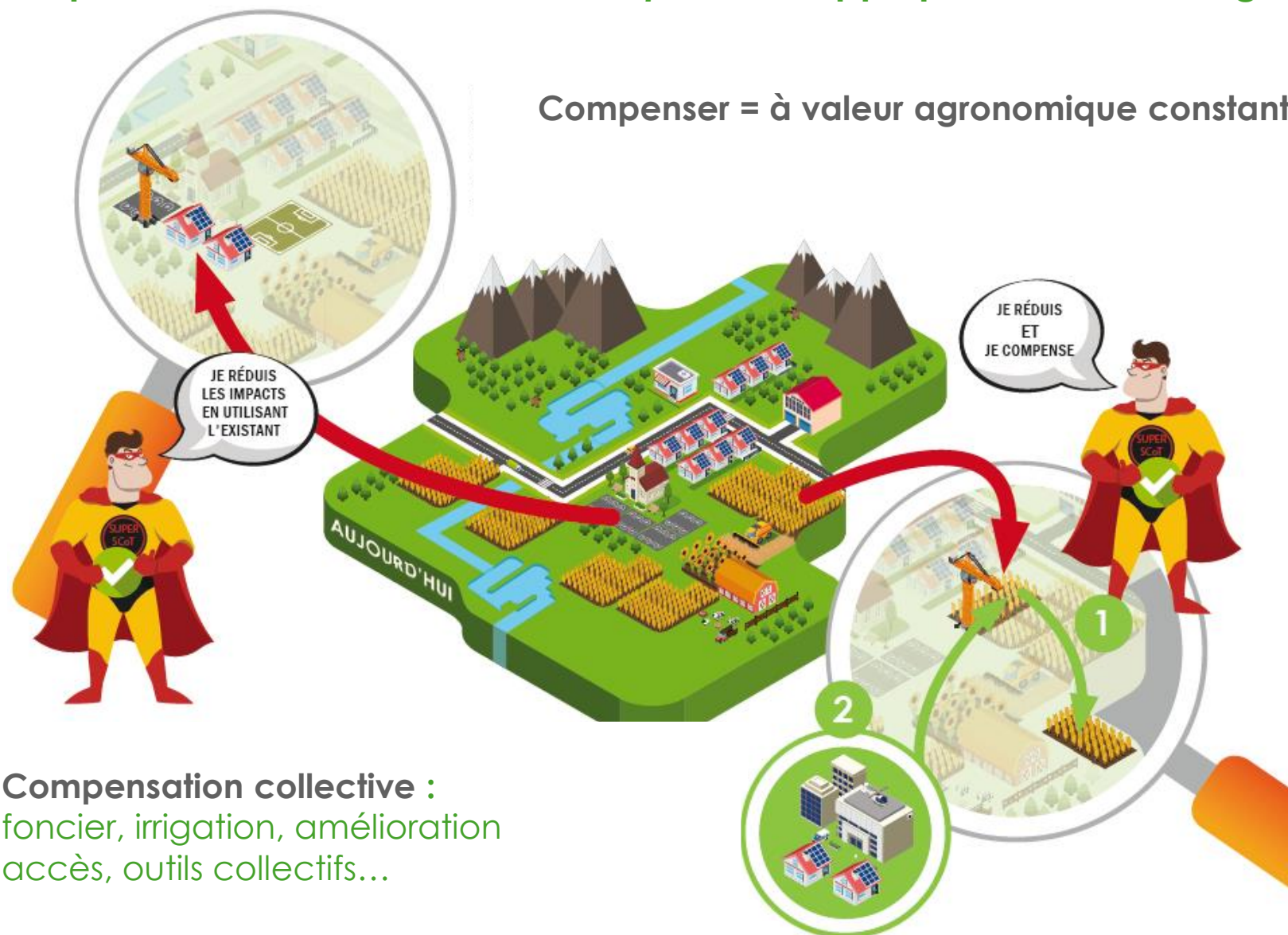
SURFACES MOINS IMPORTANTES

Concernent :

- ➡ Tènement de prairie ou céréales de moins de 10 000 m²

→ Foncier agricole important pour diversifier les productions et installer de nouveaux exploitants

La séquence « Éviter – Réduire – Compenser » appliquée au foncier agricole





Place aux questions...



ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

Les objectifs :



→ Adapter et développer l'économie touristique en confirmant la Maurienne dans son positionnement de « territoire de ressourcement, authentique, à taille humaine »



→ Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement marchand pour conforter la fréquentation



→ Engager et accompagner la diversification printemps-été pour maintenir et développer une fréquentation toutes saisons



→ Préserver et adapter l'offre hiver aux changements climatiques en cours

Diversifier l'offre, notamment en été

🎯 Les enjeux liés à la diversification

- L'ambiance et le cadre de vie des stations « intégrées » doit évoluer pour optimiser l'attractivité toutes saisons
- L'offre d'hébergement doit être adaptée aux séjours estivaux, particulièrement dans la vallée
- L'accès à l'eau loisir est un facteur d'attraction majeur de la diversification
- Les patrimoines et richesses de la Maurienne doivent pouvoir générer des flux marchands plus importants

Diversifier l'offre, notamment en été

■ Développer une offre « eau-loisirs » :



- ✓ en valorisant de nombreux sites d'eau de Maurienne (plans d'eau en vallée comme certains lacs de montagne, rivières, thermalisme...)



- ✓ autour de lieux permettant le développement de **pôles de séjour** estivaux (hébergement, restauration & services), **et proposant une offre bien-être, ludique...**



- ✓ en articulation avec les circuits de randonnées pédestres et cyclistes existants et de découverte des patrimoines locaux

Diversifier l'offre, notamment en été

■ Développer la filière CYCLO :



- ✓ Renforcer les offres « domaine cyclable » grand public et pros pour générer une économie de séjour.
- ✓ Création d'un itinéraire cyclable de fond de vallée facilitant l'accès aux grands cols, reliant les principaux bourgs et en articulation avec les plans d'eau de vallée
- ✓ Développement de pôles de services pour les cyclistes : location, vente, réparation, information, préparation physique, transport et transfert...
- ✓ Création d'hébergements adaptés aux cyclistes amateurs et professionnels

Diversifier l'offre, notamment en été

- **Profiter des eaux thermales pour création d'un Centre International du Vélo sur St Jean de Maurienne**
- **Équipements potentiel :**
 - ✓ Un **hébergement pour cycliste et sportifs** : env. 200 lits (80-100 clés 3***)
 - ✓ Des services dédiés au séjour : restauration, salles séminaires formation
 - ✓ **Des services liés à la pratique du vélo** : training center, location et réparation de matériel, accompagnement sur les grands cols, transferts...
 - ✓ **Des services liés à la santé, au bien-être et à la médecine du sport** : spa-balnéo, kiné, nutrition, fitness, rééducation fonctionnelle...
- **Mise en œuvre :**
 - ✓ **Études eaux thermales en cours** sur St Jean de M.
 - ✓ Foncier : **± 1,5 ha entre future gare internationale et centre Louis Armand**
 - ✓ Partenariats potentiels : investisseurs/usagers (FFC, Equipes pro, UCI, sponsors, promoteurs), exploitants : spécialiste wellness, Chaînes thermales

Diversifier l'offre, notamment en été

■ Structurer l'offre Hôtellerie de Plein Air

✓ Hiérarchiser les différentes aires de camping-cars et développer les services :

- pour les **étapes et le transit** : de petites aires en vallée, sur les principaux axes,
- pour le **court séjour** (dans un cadre paysager de qualité)



■ Renforcer et qualifier la capacité d'accueil campings :

- ✓ Notamment **autour de plans d'eau ou de pôles patrimoniaux**
- ✓ Des campings de **taille suffisante pour développer des services et des loisirs**
- ✓ **Augmenter le nombre d'emplacements équipés**
Habitation Légère de Loisir et Mobile Home

Diversifier l'offre, notamment en été

■ Valorisation du patrimoine fortifié par des concepts innovants



✓ **Création de pôles de séjours à thème :**
ex Forts de l'Esseillon et autour du lac du Mont Cenis
en articulation avec l'offre d'activités existantes à proximité



✓ **Développement d'une offre d'hébergements insolites**

✓ **Valorisation par une offre 4 saisons proposant restauration voir hébergement**

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements

qui compte actuellement 166 400 lits

■ Estimation des besoins :



✓ Rénover une partie des lits :

- déjà froids : pour améliorer leur taux d'occupation
- Tièdes : pour favoriser une remise en marché
- encore chauds : pour maintenir voir renforcer le niveau de commercialisation

✓ Compenser l'érosion de lits chauds sur la période du SCoT



✓ Créer une offre nouvelle de lits chauds :

- pour permettre la diversification de l'offre d'hébergements
- pour atteindre les équilibres économiques locaux (prise en compte des investissements déjà réalisés ou en cours : assainissement, VRD, diversification, équipements collectifs de loisirs, transports, neige de culture, domaine skiable...)

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements

■ Le SCoT programme à horizon 2030 :



- la réhabilitation de **11 600 lits** :

dont environ : **7 800 lits froids**
 1 800 lits tièdes
 2 000 lits chauds

→ en renforçant et généralisant les dispositifs de politiques propriétaires et de remise en marché des lits.



- la construction de **22 800 lits** pour diversifier l'offre

- dont **1 700 lits en vallée** en alternative aux stations et positionnée pour les séjours estivaux
- dont **2 550 lits non répartis**, pour une utilisation d'ici 2030 sur un ou plusieurs projets intéressants non connus à ce jour
- dont **5 000 lits déjà autorisés par des UTN précédentes**

Le SCoT définit un volume de lits neufs maxi par station à horizon 2030.

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements

COMMUNES	Lits existants Chauds	Lits existants Tièdes	Lits existants froids	Total lits existants	Volumes de lits neufs période du SCoT (dont UTN déjà autorisées)
ALBIEZ MONTROND	1 409	416	4 165	5 990	1 100
AUSOIS	2 655	1 345	2 663	6 663	1 200
BESSANS	596	1 209	2 712	4 517	500
BONNEVAL / ARC	154	564	1 693	2 411	1 500
LA NORMA	1 156	186	5 356	6 698	500
LA TOUSSUIRE	3 939	553	8 492	12 984	1 000
LE CORBIER	1 414	390	10 463	12 267	1 000
LES BOTTIÈRES	404	43	575	1 022	-
SAINT-COLOMBAN	637	182	1 550	2 369	500
ST-JEAN D'ARVES	2 085	126	2 779	4 990	1 200
ST-SORLIN-D'ARVES	5 298	575	3 069	8 942	1 850
LES KARELLIS	2 219	16	1 557	3 792	1 000
ORELLE	620	127	1 157	1 904	500
ST-FRANÇOIS-LGCHP	5 777	164	6 999	12 940	2 000
VAL CENIS	9 399	4 244	9 363	23 006	1 500
VALFREJUS	2 095	1 642	5 032	8 769	500
VALLOIRE	5 155	5 045	7 271	17 471	1 500
VALMEINIER	7 205	476	3 874	11 555	1 200
SS TOTAL STATIONS	52 217	17 303	78 770	148 290	18 550
	artition pendant la mise en œuvre du SCoT				2 550
VALLÉE (hors stations)	809	1 542	15 767	18 118	1 700
TOTAL MAURIENNE	53 026	18 845	94 537	166 408	22 800

Adapter l'offre hiver :



- **préserver et renforcer l'attractivité des domaines skiables et la pérennité des stations-villages**
- **s'adapter aux changements climatiques en :**
 - ✓ modernisant et optimisant les équipements actuels pour améliorer les flux et faciliter l'accès aux secteurs d'altitude
 - ✓ facilitant l'accès aux sites d'altitude et en renforçant les liaisons par « le haut »
 - ✓ permettant un accès à certains domaines skiables par des transports par câble depuis le fond de vallée
- **Poursuivre la diversification hiver**

Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) Structurantes portées par le SCoT :

UTN S9 : Itinéraire cyclable de fond de vallée

UTN S10 : Complexe « Eau-Cyclo » St Jean de M.

UTN S2 : liaison Albiez-Karellis

UTN S4 : Club Med Valloire

UTN S3 : extension DSA Valloire

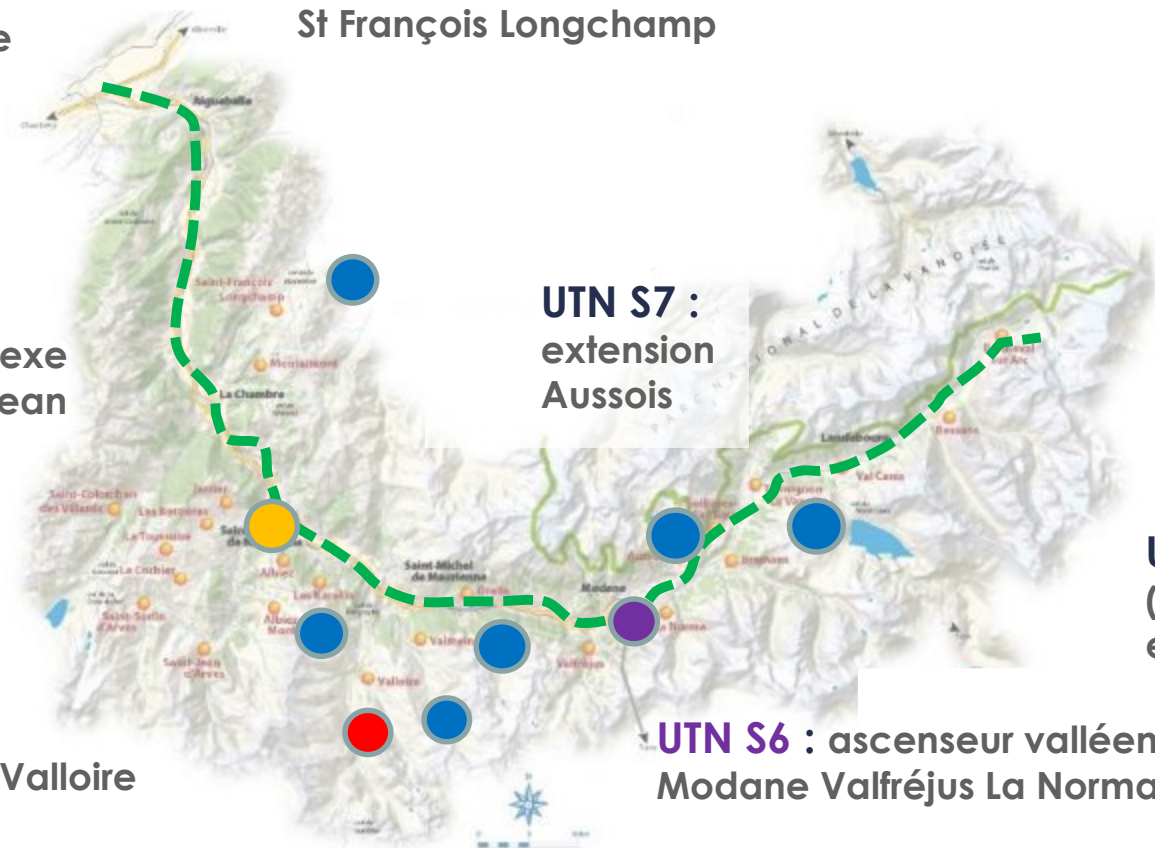
UTN S5 : Croix du Sud (liaison Valmeinier - Valfréjus) dont accès depuis Orelle

UTN S1 : extension St François Longchamp

UTN S7 : extension Aussois

UTN S8 : Val Cenis (liaison haute et extension)

UTN S6 : ascenseur valléen PEM Modane Valfréjus La Norma





Place aux questions...

ARMATURE URBAINE et HABITAT

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

COMMERCE

Maitriser les implantations en zones périphériques pour redynamiser l'offre commerciale en cœur de bourg :

■ Les enjeux :

- ✓ peu d'enjeux de renforcement quantitatif, mais à l'inverse, des enjeux importants en terme qualitatifs
- ✓ affirmer les services supérieurs sur St Jean de Maurienne
- ✓ maintien de l'offre commerciale en cœur de bourg
- ✓ mixité et proximité des services, habitat, commerces

■ Les objectifs :

- ✓ Revitaliser l'offre commerciale de cœur de ville en limitant le développement dans les zones commerciales périphériques :
→ aucune extension de zone commerciale périphérique
- ✓ Requalifier l'offre commerciale existante, par un renouvellement urbain et une densification des zones périphériques

→ Pour cela, le SCoT définit l'armature commerciale de la Maurienne

ARMATURE COMMERCIALE DE LA MAURIENNE

CENTRALITÉS URBAINES COMMERCIALES

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE PRINCIPALE



Où centralité commerciale des 5 villes centre des pôles de vie majeurs

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ



Où dans les pôles relais, villages et stations

ZONES COMMERCIALES

SITES COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES



Où zones existantes, situées en dehors des centre-villes

Fonction :

- ➔ Espace **prioritaire de développement des commerces** de proximité pour proposer à la population une mixité des fonctions.
- ➔ Destinées à recevoir **toutes sortes de commerces**, quelle que soit leur taille

Fonction :

- ➔ Soutenir une animation rurale et une **redynamisation du commerce local**.
- ➔ Maintenir une proximité de commerces pour la population et permettre à ces villages et stations de rester des lieux de vie (habitat, lien social, qualité de vie...).

Fonction :

- ➔ Zones existantes accueillant les établissements les plus conséquents, dont l'implantation en centre-ville est difficile.
- ➔ Offre à maintenir et à diversifier pour éviter une évasion des clientèles en dehors de la Maurienne.

ARMATURE COMMERCIALE DE LA MAURIENNE

CENTRALITÉS URBAINES COMMERCIALES

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE PRINCIPALE



OÙ centralité commerciale des 5 villes centre des pôles de vie majeurs

Commerces de toutes tailles

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ



OÙ dans les pôles relais, villages et stations

Commerces <400m² SP

ZONES COMMERCIALES

SITES COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES



OÙ zones existantes, situées en dehors des centre-villes

**Commerces >400m² SP
maxi 5000m² SP**

Pas de nouvelle galerie marchande, restructuration uniquement sans agrandissement

Drives autorisés uniquement sur tènement contigu à l'enseigne

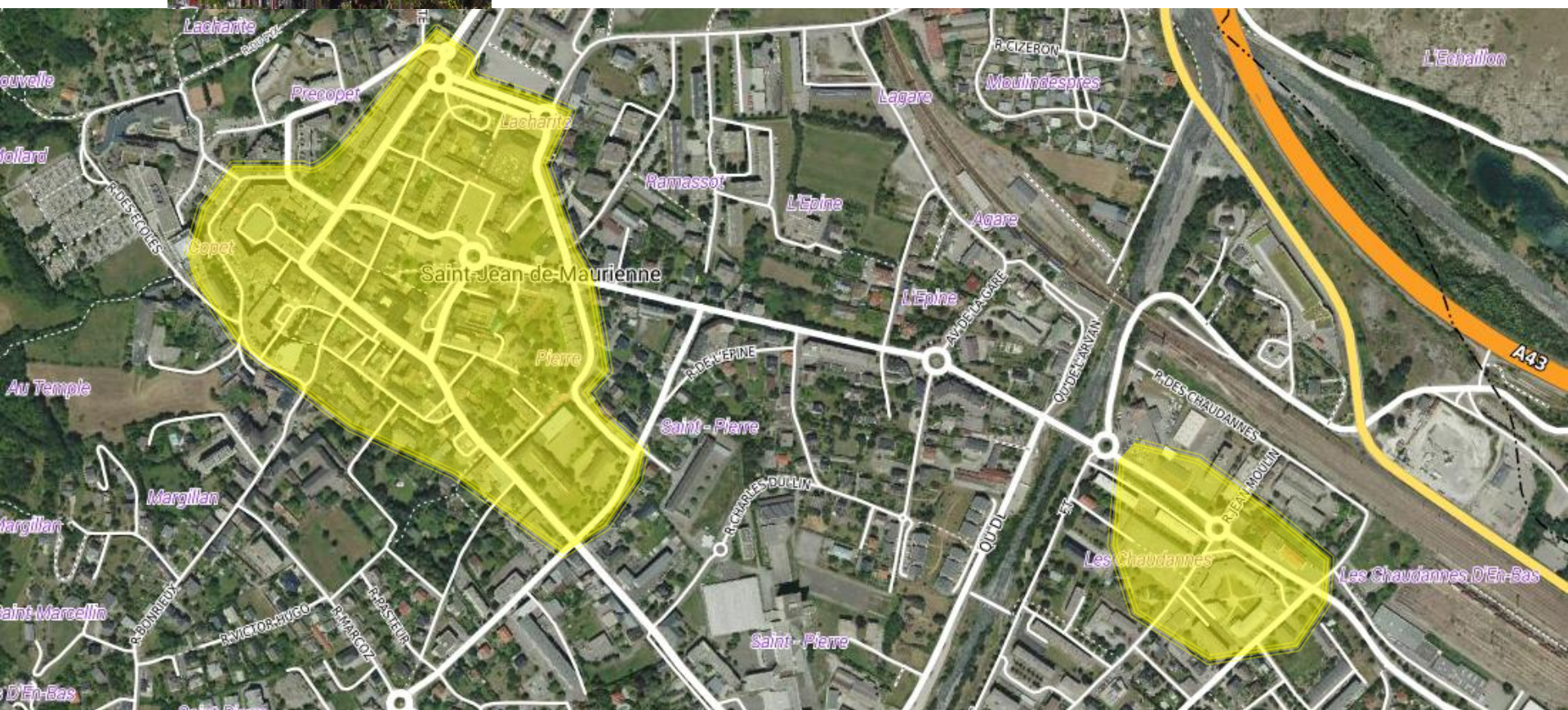
SP = surface de plancher

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE PRINCIPALE



» Ex cartographie des **CENTRALITÉS PRINCIPALES** :

St Jean de Maurienne



SITES COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES



- » Hermillon
- » St Jean de Maurienne : zone le Parquet
- » Ste Marie de Cuines : zone les grands Près
- » Modane-Fourneaux : zone de Fourneaux
- » Les Favières sur Sollières-Sardières (Val Cenis)
- » Ex cartographie des SITES PERIPHERIQUES : Fourneaux





Place aux questions...



Merci de votre attention !



Pour tout renseignement sur le SCoT du Pays de Maurienne :

➤ **Jean Claude RAFFIN**

Vice Président du Syndicat du Pays de Maurienne
en charge du SCoT, Maire de Modane

➤ **Fabien BONNAFFOUS**

Chargé de mission SCoT au Syndicat de Pays de Maurienne,
04 79 64 12 48 scot@maurienne.fr

➤ **Rubrique SCoT** du site www.maurienne.fr

➤ **Page Facebook *Maurienne.fr*** du Syndicat du Pays de Maurienne

Annexes

Armature urbaine

À organiser : À conforter :



Pôles de vie majeurs

Pôles intercommunaux répondant aux principaux besoins de vie (logements diversifiés, services, m...)

Pôles relais

Répondant aux besoins quotidiens des habitants : pôles de vie majeurs

Villages

Répondant partiellement aux besoins quotidiens

Stations touristiques

Services supérieurs

Gare internationale et fonctions urbaines stratégiques : services, santé, commerces spécialisés, culture...

Légende

Voie ferrée

Routes principales (dont A43)

Principaux cols

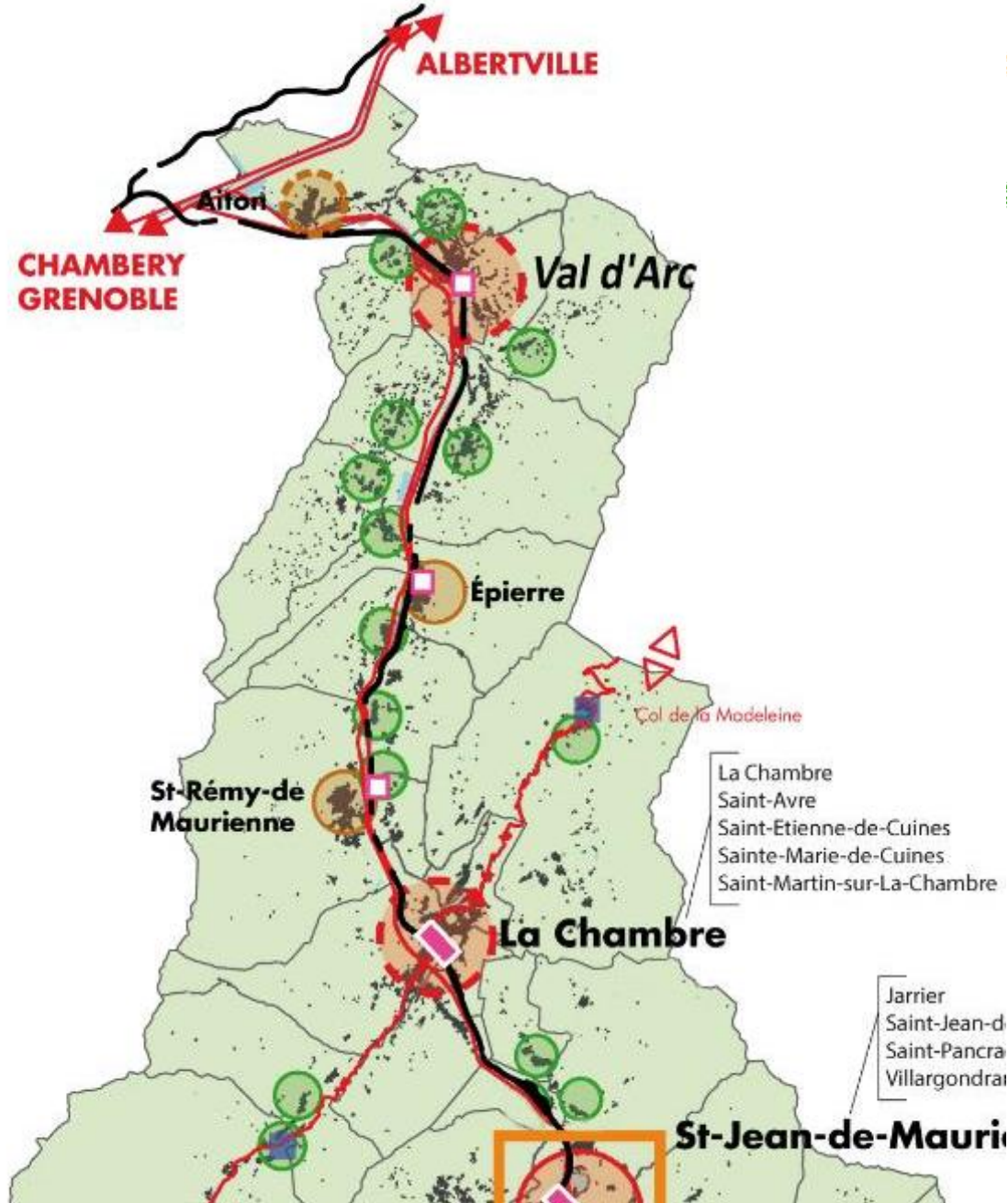
Limites communales

Bâti

Lac

Gare TGV et TER

Gare TER (train ou bus)

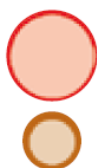


Légende

-  Voie ferrée
-  Routes principales (dont A43)
-  Principaux cols
-  Limites communales
-  Bâti
-  Lac
-  Gare TGV et TER
-  Gare TER (train ou bus)

Armature urbaine

À organiser : À conforter :



Pôles de vie majeurs

Pôles intercommunaux répondant aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie (logements diversifiés, services, mobilités, loisirs ...)

Pôles relais

Répondant aux besoins quotidiens des habitants en complément des pôles de vie majeurs



Villages

Répondant partiellement aux besoins quotidiens des habitants

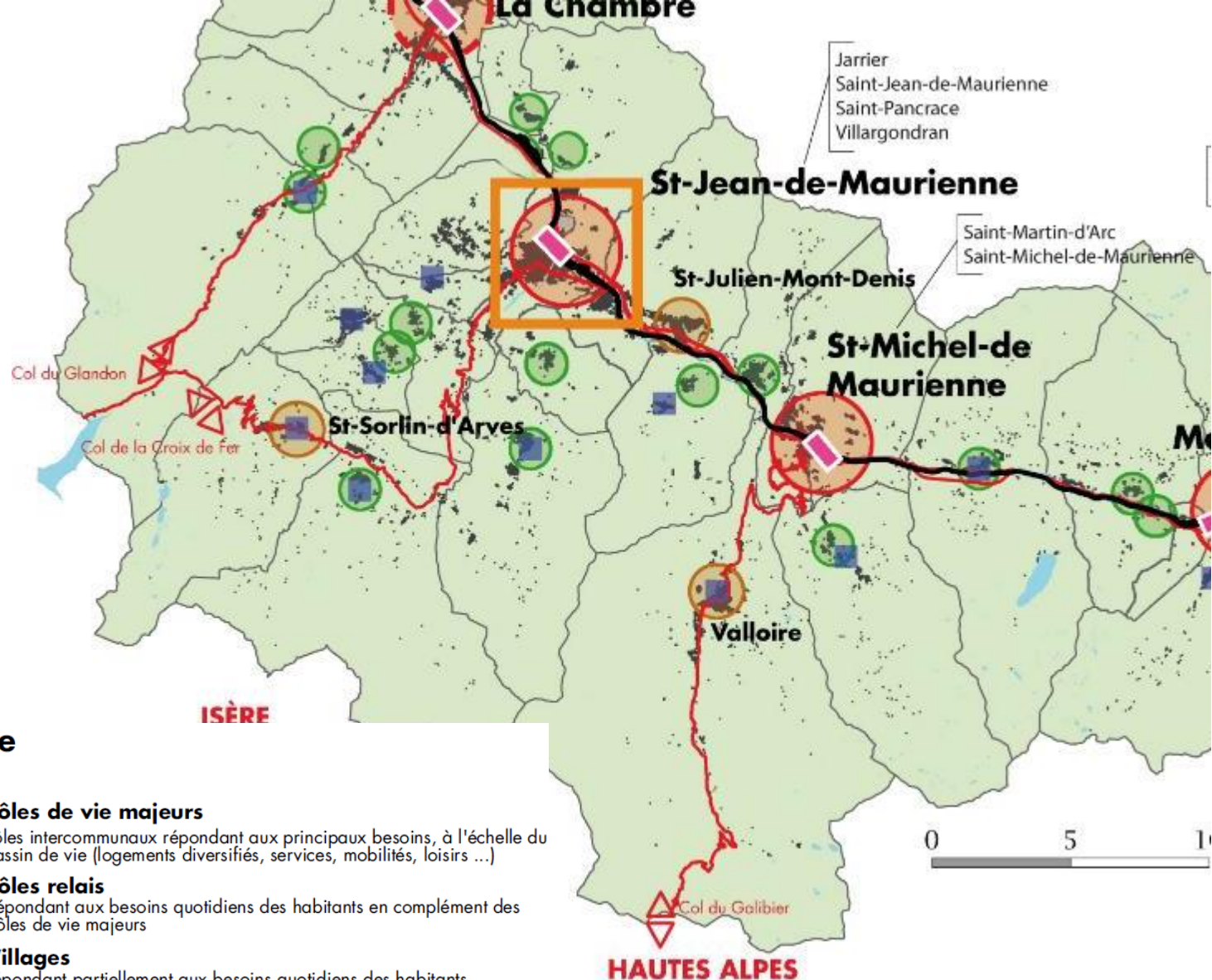


Stations touristiques



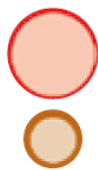
Services supérieurs

Gare internationale et fonctions urbaines stratégiques (administratives, services, santé, commerces spécialisés, culture...)



Armature urbaine

À organiser : À conforter :



Pôles de vie majeurs

Pôles intercommunaux répondant aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie (logements diversifiés, services, mobilités, loisirs ...)

Pôles relais

Répondant aux besoins quotidiens des habitants en complément des pôles de vie majeurs

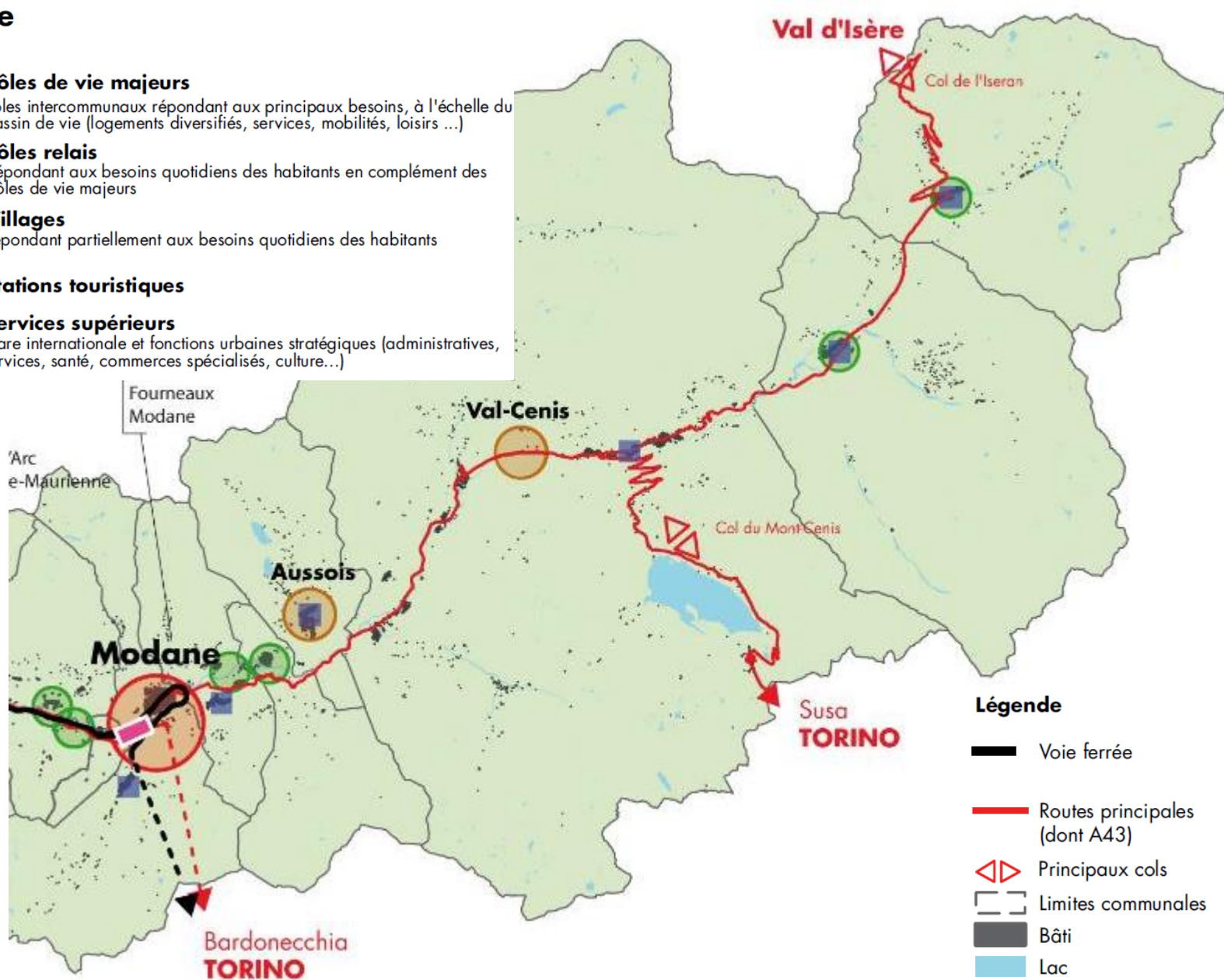
Villages

Répondant partiellement aux besoins quotidiens des habitants

Stations touristiques

Services supérieurs

Gare internationale et fonctions urbaines stratégiques (administratives, services, santé, commerces spécialisés, culture...)



Légende

-  Voie ferrée
-  Routes principales (dont A43)
-  Principaux cols
-  Limites communales
-  Bâti
-  Lac
-  Gare TGV et TER
-  Gare TER (train ou bus)